

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0026633

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1765 Société : RAN 1944 AL
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : SADDIA / Noureddine
 Date de naissance : 8-4-52
 Adresse : Res. Al Ousutara Atlas 1/2
 Marrakech
 Tél. : 0661376164 Total des frais engagés : 70 dh Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 29/11/23
 Nom et prénom du malade : ZIZI SANAA Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Affection respiratoire
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Marrakech Le : 29/11/23
 Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° M21-026633

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
 Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :
 Nom de l'adhérent(e) :
 Total des frais engagés :
 Date de dépôt :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



Professeur Hafsa SAJAI

Spécialiste en Pneumologie
Phtisiologie-Allergologie-Tabacologie
Ronflements et Apnées du sommeil
Ex-enseignante de la faculté de médecine
et de pharmacie de Marrakech



بروفيسور حفصة السجعي

أخصائية امراض الجهاز التنفسي
داء السل-الحساسية-الاقلاع عن التدخين
الشخير وتوقف التنفس أثناء النوم
أستاذة سابقة بكلية الطب و الصيدلية بمراكش

Marrakech le :

29/11/2023

مراكش في :

MME ZIZI SANAE

- 30
- Oedes 20 mg - gélule
1 Gélule le matin à jeun pdt 7 jours
40,00
 - Isoione 20 mg - comprimé effervescent
2 cp le matin après petit déjeuner pdt 7 jours

SV

Dr. Hafsa SAJAI
Professeur en Pneumologie - Allergologie
12, Rés. Tissir, 2ème étage, Angle 107, 4ème
DM et Rue Lamure, Route de Targa
Marrakech - Tél : 05 24 42 00 27

Résidence Tissir Appt. 12, 2ème étage, route Targa et rue Lieutenant Lamure, En face de la place d'Armes
Quartier Youssef ben Tachfine, Guéliz, Marrakech - ☎ 06 77 760 801



071271449

☎ 0524420027 ✉ pr.hafsasajai@gmail.com 🌐 www.pneumo-marrakech.com

ICE: 002897136000068 IF: 50495905 TP: 45107788



LOT 221877
EXP 08/2025
PPV 30.00DH

